

SEJOUR OPEN INTERNATIONAL AQUA WALKING MARTINIQUE 2025

Séjour de 2 semaines du 17 février au 04 mars 2025

LE PROGRAMME

Jour 1 : Lundi 17 février 2025

Départ Aéroport de Paris Orly

Arrivée Aéroport Aimé Césaire de Fort de France

Transfert vers Hôtel et installation
Pot de Bienvenue

Jour 2 : Mardi 18 février 2025 (Journée libre)

Shopping

Jour 3 : Mercredi 19 février 2025

Matin : Randonnée à Sainte Anne

⇒ Parcours 1 – Bourg Saint Anne – Salines - 5,5 km – 2h – D+ 56m)

⇒ Parcours 2 – Val d’Ord – Salines – 9,5 km – 3h30 – D+ 102m)

Pique-nique

Après-midi : Plage de la Grande Anse des Salines
Longe côte



Jour 4 : Jeudi 20 février 2025

A la découverte du Nord Caraïbe

Matin : Visite de l’Habitation Depaz et Saint-Pierre Ville d’Art et d’Histoire

Pique-nique

Après-midi : Plage du Carbet



Jour 5 : Vendredi 21 février 2025

Matin : Randonnée à la découverte du Piton Crève Cœur (5 km – 2h30 – D+ 170 m)
Petite promenade sur un ancien volcan de 200m de hauteur. Au sommet un panorama magnifique de 360° sur tout le sud de l'île.

Pique-nique

Après-midi : Plage de la Pointe Marin à Sainte Anne

Accueil des compétiteurs OIAWM
Entraînement et reconnaissance du lieu de la compétition



PROGRAMME OPEN

Jour 6 Samedi 22 février 2025

8h00 – 16h00 (Programme OPEN)

Jour 7 Dimanche 23 février 2025

8h00 – 11h00 (Programme OPEN)

12h00 Cérémonie de clôture / Déjeuner festif

Jour 8 : Lundi 24 février 2025

Matin : Découverte de la capitale

Visiter son patrimoine urbain, architectural et culturel (le Fort Saint-Louis, la Bibliothèque Schoelcher, le Musée d'Archéologie précolombien, le Musée d'Histoire et d'Ethnographie, le marché aux épices....)

Déjeuner au Grand Marché

Après-midi : Plage de l'Anse Madame à Schoelcher
Longe côte



Jour 9 : Mardi 25 février 2025

Matin : Randonnée à la Montagne Pelée par l'Aïleron

Partez à l'ascension de la Montagne Pelée volcan mondialement connu et inscrit au **Patrimoine Mondial de l'UNESCO**

Point de vue magnifique sur toute l'île et paysages sommitaux étonnant

Parcours 1 : Aïleron – Morne La Croix/2^{ème} refuge (2,5 km – 2h30 – D+ 400 m)

Parcours 2 : Aïleron – Sommet de la Pelée (8,5 km – 6h00 – D+ 882 m)

Parcours 3 : Gorge de la Falaise – Aïleron (3,3 km – 2h00 – 417 m)

Pique-nique

Après-midi : Visite du Domaine d'Émeraude au Morne Rouge



Situé sur le territoire de la commune du Morne Rouge, le Domaine d'Émeraude bénéficie d'un cadre naturel idyllique qui lui confère un caractère unique.
Ce lieu, conçu par le Parc Naturel régional de la Martinique, a pour but d'attiser la curiosité du visiteur et de l'amener à observer la nature, telle qu'elle s'offre à lui au quotidien.
Sentiers de promenade
Pavillon d'exploration (espace de rencontre avec l'Histoire Naturelle de la Martinique. Végétation, formation des sols, fruits et légumes, mangrove... tout le paysage naturel de l'île est présenté aux côtés de citations, proverbes et autres poésies régionales.)
Jardins parsemés d'espèces rares ou endémiques.
Boutique

Jour 10 : Mercredi 26 février 2025 (Journée libre)

Jour 11 : Jeudi 27 février 2025

A la découverte de la Presqu'île du Sud-Ouest

Matin : Arrêt au Diamant : visite de la Maison du Bagnard, le Mémorial Cap 110, point de vue Rocher du Diamant

Randonnée à la découverte du Morne Champagne (3,8km – 2h00 – Dénivelé 120 m)

Pique-nique

Après-midi : Plage de Grande Anse (Anse d'Arlet)

Petit coin de paradis pour se détendre, observer la faune marine et profiter du soleil.



Jour 12 : Vendredi 28 février 2025

Matin : Randonnée Montagne du Vauclin (3,5 km – 3h00 – Dénivelé 340 m)

Ascension du plus haut sommet de sud de la Martinique (504 m) couverte d'une grande variété de plantes ornementales. Magnifique panorama sur toute la moitié du sud de l'île.

Visite du Jardin de la Montagne appelé « chez Babo »,

Un jardin d'1 hectare, avec une grande diversité de plantes et d'arbres. On y trouve plusieurs espaces de culture, où l'on peut admirer des espèces florales et ornementales, des plantes vivrières, des arbres fruitiers, ainsi que des plantes médicinales et aromatiques qui sont utilisées en médecine traditionnelle ou en cuisine locale.

Pique-nique

Après-midi : Animation autour du cacao

Visite et atelier de la cueillette jusqu'à la fabrication du cacao plantation

Dégustation de fèves de cacao, chocolats noirs et chocolat antillais, confiture de cacao.



Jour 13 : Samedi 01 mars 2025

Journée : Balade nautique autour des Ilets du François

Bain et Baptême du rhum à la baignoire de Joséphine
Plage, animation musicale et farniente

Déjeuner sur l'Ilet Oscar

Goûter : Chocolat créole, pain au beurre



Jour 14 : Dimanche 02 mars 2025

Matin : Plage du Sud

Après-midi : Carnaval de la Martinique



Jour 15 : Lundi 03 mars 2025

Matin : Visite de l'Habitation Clément au François

Cette dernière matinée vous emmène au voyage dans le temps et dans l'espace à la découverte d'un vaste domaine agricole de 160 hectares, niché dans la commune du François, au sud-est de la Martinique. Dominé par une maison créole datant du XVIIIe siècle, ce lieu – classé aux monuments historiques en 1996 – réunit au cœur des plantations de canne à sucre un site patrimonial majeur, un centre d'art contemporain reconnu et une maison de rhum réputée. Sans oublier son magnifique parcours botanique à travers 8 étapes.



Retour vers la Métropole

Départ Aéroport Aimé Césaire Fort de France

Arrivée Aéroport Paris Orly (le mardi 04 mars)

HEBERGEMENT



VILLAGE DE LA POINTE

Pointe Faula
97280 Le Vauclin
Tél. : + 596 596 67 20 44
Site Internet : www.villagedelapointe.fr



HEBERGEMENT

Cottage 3 chambres 51m2 au cœur de la palmeraie

Chambre 1 : 1 lit double,
Chambre 2 : 2 lits simples, (possibilité de coller les lits s'il s'agit d'un couple)
Chambre 3 : 1 lit
Cuisine toute équipée
Salon Salle d'eau & WC
Climatisation
Terrasse

LE COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est de : 1 599,00 TTC par personne

LE PRIX COMPREND :

- ⇒ Vol aller-retour Orly / Fort de France avec la compagnie Corsair (sont inclus : 1 bagage en soute 23kg + 1 bagage cabine 12kg / par passager.
- ⇒ Accueil à l'aéroport de Fort de France.
- ⇒ Transferts Aéroport/Hébergement/Aéroport.
- ⇒ L'hébergement en bungalows partagés (au choix chambre double, twin).
- ⇒ Linge de lit, serviette de bain, serviette de piscine.
- ⇒ La taxe de séjour.
- ⇒ L'accompagnement des randonnées.
- ⇒ Les sorties et visites de sites.
- ⇒ Le pique-nique

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- ⇒ Les trajets entre votre domicile et l'aéroport de Paris Orly (aller comme retour).
- ⇒ Les petits déjeuner et dîner (Possibilité de se restaurer sur place : Snacks/boissons. Menu à voir sur le site : <https://www.resto-villagedelapointe.fr/>) ou aux alentours.
- ⇒ L'assurance annulation/interruption de séjour/perte de bagages, l'assistance.
- ⇒ Tout ce qui n'est pas indiqué sous la rubrique "Le prix comprend".
- ⇒ Vos dépenses personnelles

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Pour les inscriptions les envois de dossiers complets (bulletin d'inscription, fiche d'assurance optionnelle à renvoyer même si aucune souscription n'est demandée, photocopie de passeport) se font à l'adresse suivante : martinique@ffrandonnee.fr

Les paiements s'effectueront uniquement en paiement bancaire via le site internet HelloAsso.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 15 août 2024 sur le site HelloAsso. Cette pré-inscription sera matérialisée par un acompte. Le solde restant doit être réglé avant le 1er janvier 2025, pour valider l'inscription.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 800 € à la préinscription. Date limite le 20 septembre 2024.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour, d'un montant de 799€ doit être réalisé avant le 1er janvier 2025.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 20 septembre 2024 : restitution des sommes versées, avec retenue des contributions EIT et des primes d'assurances souscrites.
- Annulation faite entre le 20 septembre 2024 et le 15 novembre 2024 : restitution des sommes versées avec une retenue de 100€ pour frais de dossier et plus la retenue des contributions EIT et des primes d'assurances souscrites.
- Annulation faite entre le 15 novembre 2024 et le 1er janvier 2025 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30% du prix du voyage plus la retenue des contributions EIT et des primes d'assurances souscrites.
- Annulation postérieure au 1er janvier 2025 : retenue de 100% du montant total du séjour.

Aucun séjour écourté ou prestation non consommée durant le séjour à l'initiative du licencié ne fera l'objet d'un remboursement.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site fédéral : <https://www.ffrandonnee.fr>